

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration qui concerne l'acquisition par la société "Holding Financière de participations et d'Investissements" (FIPAR-Holding) et "la Société Financière Internationale" (IFC) du contrôle conjoint de la société "Retail Holding SA", aux côtés des sociétés "Best Financière" et "Sanam Holding" (VCR Logistics SARL).**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

**- Les acquéreurs :**

- La société « Holding Financière de Participations et d'Investissements » (FIPAR-Holding).
- « Société Financière Internationale ».

- **La cible :** La société « Retail Holding SA ».

**Nature de l'opération**

- Prise de contrôle conjoint aux côtés des sociétés "Best Financière" et "Sanam Holding" (VCR Logistics SARL).

**Secteurs économiques concernés**

- Commerce de gros et de détail de biens de consommation courante (produits alimentaires et non alimentaires).

## Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 20 mai 2024.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration concernant l'acquisition par la société "Holding Financière de participations et d'Investissements" (FIPAR-Holding) et "la Société Financière Internationale" (IFC) du contrôle conjoint de la société "Retail Holding SA" aux côtés des sociétés "Best Financière" et "Sanam Holding" (VCR Logistics SARL).

« **Fipar-Holding** », société anonyme de droit marocain, est un fonds d'investissement généraliste détenu à 100% par CDG Invest. A travers cette opération objet de notification, la société Fipar-Holding projette de se porter acquéreur de 12,03% du capital social et des droits de vote de "Retail Holding SA".

« **IFC** », membre du Groupe de la Banque mondiale, est la principale institution de développement axée sur le secteur privé dans les pays émergents. Elle mène des opérations dans plus d'une centaine de pays, consacrant son capital, ses compétences et son influence à la création de marchés et d'opportunités dans les pays en développement.

A travers cette opération objet de notification, IFC projette de se porter acquéreur de 7,05% du capital social et des droits de vote de "Retail Holding SA".

« **Retail Holding SA** », est une société ayant pour principal objet la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés. Son siège social est situé à Rabat. Les filiales de « Retail Holding » sont principalement présentes à Casablanca et Rabat, ainsi qu'en France et en Côte d'Ivoire. L'activité de ses principales filiales englobe l'achat et la vente de produits de consommation courante, notamment de produits alimentaires et non-alimentaires.

Fait à Rabat, le 2 mai 2024.